



**PRÉFET
DU PUY-DE-
DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Clermont-Ferrand le 04 mai 2020

Communiqué de presse

Les transports publics, un espace public sensible qui doit s'adapter au déconfinement.

Dans son allocution du 28 avril 2020, le Premier ministre a rappelé les objectifs du gouvernement. Un déconfinement progressif sera mis en place à partir du 11 mai. Pour les transports en commun, l'objectif est de limiter le nombre d'usagers. Il s'agit donc de privilégier le télétravail partout où cela est possible et d'encourager la pratique des horaires décalés.

Dès le 19 mars 2020, par arrêté, le gouvernement avait déjà défini pour les transports publics les dispositions à respecter : désinfection journalière de chaque véhicule, séparation physique du conducteur des voyageurs, interdiction d'utiliser la porte avant quand il y a plusieurs portes, communication auprès des usagers, suspension de la vente des titres de transport à bord des véhicules.

Avec le déconfinement et l'augmentation de la fréquentation, le transport public devient un point sensible toujours source d'inquiétude pour les usagers. Les dispositions du 19 mars ont été complétées par le Premier ministre. Il est fait appel à l'implication collective des usagers : **le port du masque est obligatoire dans les transports en commun** pour se protéger, protéger les autres et ralentir la diffusion du virus.

Les forces de l'ordre seront mobilisées pour mener des actions pédagogiques dans un premier temps, avant de poursuivre avec des mesures plus persuasives pour les récalcitrants.

Les transporteurs prendront aussi des dispositions pour assurer une distance de sécurité entre chaque usager. Cette distanciation essentielle se concrétisera par différentes dispositions : neutralisation d'un siège sur deux, marquage au sol, ... Par ailleurs, le nombre et la fréquence des transports en commun seront progressivement augmentés.

Moins d'usagers, port obligatoire du masque et augmentation progressive de l'offre de transport sont les termes de l'équation pour trouver un équilibre entre vie collective et protection collective.

Afin de préparer le déconfinement du 11 mai, Madame la Préfète a réuni ce lundi 4 mai les différentes autorités responsables des transports. Celles-ci ont pu indiquer les dispositions prévues sur leur secteur et alerter sur les éventuelles difficultés à venir.

Contact media :

04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18

04 73 98 63 29 / 06 86 37 90 09

Site internet des services de l'État: www.puy-de-dome.gouv.fr

Fil d'information Twitter : @Préfet63 – Facebook : Page Préfète du Puy-de-Dôme – Instagram : @prefet63

Pour plus de renseignements sur les services de transport mis en place et les dispositions sanitaires prises, nous vous invitons à consulter les différents sites des autorités responsables des transports au sein des agglomérations et entre les principales communes :

- agglomération clermontoise : <https://www.t2c.fr/>
- agglomération riomoise : <https://rlv-mobilites.fr/>
- agglomération pays d'Issoire : <https://www.capissoire.fr/>
- agglomération thiernoise : <http://bus-tut.com/>
- transport départemental en bus : <https://www.puy-de-dome.fr/transports.html>
- train express régional (TER) : <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes>

Et si cette période était l'occasion de voir différemment ses déplacements ! **Le vélo est une solution facile et saine pour maintenir une distance vis-à-vis des autres usagers.** Les grandes agglomérations françaises et européennes constatent déjà une augmentation de l'usage du vélo. Alors, pourquoi les habitants du Puy-de-Dôme ne seraient pas capables de suivre ce mouvement ? À partir du 11 mai et avec les beaux jours, profitons-en pour nous déplacer autrement.

Contact media :

04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18

04 73 98 63 29 / 06 86 37 90 09

Site internet des services de l'État: www.puy-de-dome.gouv.fr

Fil d'information Twitter : @Préfet63 – Facebook : Page Préfète du Puy-de-Dôme – Instagram : @prefet63